



L'emploi des jeunes

Le Groupe A vous propose de :

- Mettre en adéquation les formations et l'emploi et instituer un Service public de l'orientation
- Développer l'emploi rémunéré pendant la scolarité
- Sensibiliser, tout au long du cursus de formation, à l'organisation du monde du travail
- Donner le goût d'entreprendre tout au long du cursus de formation
- Simplifier les contrats aidés dédiés aux jeunes
- Créer des dispositifs de préparation à l'emploi auprès des missions locales...

Le Groupe B vous propose de :

- Réformer le système d'orientation par la mise en place d'un service unique du type « Agence nationale de l'orientation et de l'insertion des jeunes »
- Mettre en place une politique volontariste concernant les 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualifications professionnelles
- Valoriser les hauts niveaux de qualification en s'attaquant au cas de l'université
- Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse
- Favoriser la création d'activité par les jeunes...

Le Groupe C vous propose de :

- Favoriser, dès le collège, une bonne connaissance des métiers pour opérer des choix de formation pertinents, en particulier par la création d'une discipline spécifique
- Créer un « chèque-formation » inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées
- Associer les entreprises au cursus de formation
- Mettre en place un suivi pour les élèves mineurs sortant du système scolaire sans qualification
- Augmenter le nombre de places dans les filières fortement sollicitées
- Permettre à chaque jeune d'avoir un tuteur référent dans l'entreprise
- Favoriser l'accès à la vie active par la possibilité de créer une entreprise
- Exonérer de cotisations sociales les emplois associatifs

Propositions du groupe A

Après avoir pris connaissance des données fournies par l'INSEE sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et auditionné M. Laurent POUQUET, du CREDOC, les constats partagés par notre groupe de travail sont les suivants :

Pour les jeunes, l'accès au travail se fait dans des conditions préoccupantes, il est :

- plus rare puisque 25% sont au chômage ;
- moins adapté à leur qualification que les autres actifs (contrat précaire) ;
- souvent en décalage avec le niveau d'études. Le déclassement est une pratique courante actuellement.

Cela pose la question des cursus de formation et de la qualité des diplômes obtenus. En effet, les jeunes ont des niveaux d'études qui n'ont jamais été aussi élevés, sans pour autant en avoir les bénéfices.

Nous notons que les jeunes ayant le plus de difficultés à s'insérer durablement sont les moins diplômés. En effet, sur des postes à responsabilité les chefs d'entreprise doivent impérativement fidéliser pour diminuer le coût de recrutement et de formation interne successif.

Aujourd'hui, l'emploi des jeunes reste donc un problème majeur.

Quelles sont les questions que nous nous sommes posées lors de nos débats ?

Quelles sont ces questions qui nous ont guidés dans nos propositions concrètes ?

Quelles sont les spécificités des jeunes constituant un frein à leur embauche ?

- o du point de vue du jeune
- o du point de vue de l'employeur

Les parcours de formation des jeunes sont-ils adaptés à leur insertion professionnelle ?

La conjoncture économique est bien entendu une des raisons majeures des difficultés d'emploi des jeunes aujourd'hui. Cependant cette difficulté a des conséquences sur toutes les catégories de Français, jeunes ou moins jeunes. Nous nous sommes donc concentrés à proposer des solutions pour les 18-35 ans spécifiquement.

Proposition 1 : Mettre en adéquation les formations et l'emploi

Le groupe de travail propose de remédier aux « orientations » dans des filières sans avenir en mettant en place un véritable organe de régulation entre les formations et l'emploi. Concrètement, cela se traduit par :

- la mise en place d'un véritable **Service Public de l'orientation** dont le conseil serait à parité entre représentants du système éducatif et du monde du travail, véritable fil rouge de la scolarité
 - o le groupe insiste sur la nécessité de maintien de compétence pour ces agents avec, par exemple, une phase de travail en entreprise classique obligatoire chaque année ou participation à des Forums en France ou à l'étranger. (*Co gérance Etat-Entreprise*)
 - o le rôle de ce service public est d'informer sur les métiers, les filières d'études et de mettre en relation avec des professionnels et de faire le lien avec les résultats scolaires
- **Réguler l'entrée à l'université** en fonction des débouchés réels par filière (directs ou indirects)
 - o mettre en place des entretiens individuels préalables à l'inscription définitive
- Pour le financement des formations, introduire la notion de **résultats**. Ils se mesureraient en termes de recrutement à l'issue des formations.
- Faire en sorte que le « **droit de tirage** » **par citoyen**, demandé lors des Assises, l'an dernier dans le cadre du dispositif de « la formation tout au long de la vie », soit une réalité. Les résultats attendus sont une dédramatisation de l'orientation en filière courte, une réhabilitation de ces cursus et le plus important Créer un nouvel « état d'esprit » chez les salariés, une évolution étant toujours possible quel que soit le niveau d'étude initial.

Proposition 2 : Développer l'emploi rémunéré pendant la scolarité

Avoir pour objectif que la quasi-totalité des 18-25 ans, effectuant des études, ait une activité rémunérée correspondant à leurs aspirations et qualifications et soit autonome financièrement.

Pour fluidifier le passage de la formation au monde du travail et faciliter l'acquisition d'expériences, le groupe de travail propose de favoriser l'emploi rémunéré. Les vertus attendues se matérialiseront tant au niveau des savoirs être, que sur l'acquisition de la culture d'entreprise et l'acquisition progressive d'une autonomie financière.

- Développer l'alternance à tous les niveaux d'étude à partir de 16 ans

- Pour les études post lycée, refondre totalement l'organisation des formations sans alternance pour permettre à tous les jeunes de travailler pendant leurs études (dans le secteur d'étude choisi ou non).

Proposition 3 : Sensibiliser, tout au long du cursus de formation, à l'organisation du monde du travail

Proposition 4 : Donner le goût d'entreprendre tout au long du cursus de formation

Aujourd'hui, la fonction de responsable, que ce soit de syndicats ou d'entreprises, est peu évoquée dans les formations initiales. Nous pensons qu'un éclairage particulier devrait être donné sur ce point.

- Intégrer dans les cours des focus sur la fonction de responsable
- Favoriser les initiatives au sein de collèges, de lycées afin que les jeunes prennent des responsabilités concrètes (vente, tenue de club de sport, organisation d'événements...)
- Favoriser l'engagement associatif

Proposition 5 : Simplifier les contrats aidés dédiés aux jeunes

Mieux cibler les contrats aidés sur les jeunes les plus en difficulté et les recentrer sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Proposition 6 : Créer des dispositifs de préparation à l'emploi auprès des missions locales

Les jeunes doivent convaincre leur futur employeur de leurs qualités. La première image est le premier examen de passage pour accéder à une seconde étape : l'entretien à proprement parlé.

Certains sont déjà exclus des processus de recrutement pendant cette première phase. Il s'agit notamment des personnes sorties du système scolaire sans emploi. Les acquis initiaux comportementaux peuvent être assez fragiles et les dérives rapides. Ceci constitue un vrai frein à l'emploi. Notre proposition est donc de :

- Créer une préparation d'accès à l'emploi ou à la formation, basé sur les principes de vie en société et le comportement.

Propositions du groupe B

Pour être « intolérant face à l'exclusion et ambitieux pour ceux qui ont atteint un haut niveau de qualification » cinq axes de propositions sont envisagés :

1/ Réformer le système d'orientation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pour mettre en place un service unique du type « Agence nationale de l'orientation et de l'insertion des jeunes »

Engagés dans une période transitoire devant les mener à l'emploi, les jeunes expriment le besoin d'être éclairés dans leurs orientations. Les systèmes de soutien à l'orientation scolaire et professionnelle ne semblent aujourd'hui pas opérants : segmentation des services en fonction des publics, faiblesse du fonctionnement en réseau... Il s'agit donc de repenser le système d'orientation. L'enjeu consiste par conséquent à repenser les rôles et les liens entre l'ensemble des réseaux d'information existants (missions locales, réseau information jeunesse, orientation scolaire, ANPE, Assedic, Crous, etc.) afin de mettre en place un service unique de proximité destiné à informer et orienter les jeunes de la sortie du collège (15 ans) au premier emploi stable (CDI).

Ce service comprendrait :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire et professionnel.
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique.

Cette réforme de fond entraînerait les aménagements suivants :

- Chaque jeune bénéficierait d'un service individualisé assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistante social, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc.
- Elargir le recrutement des professionnels de l'orientation et adapter leur formation initiale en conséquence.
- Définir un référentiel des métiers de l'orientation et de l'insertion des jeunes.
- Assurer aux professionnels du secteur une formation continue sur les évolutions du marché du travail (nouveaux métiers, nouvelles compétences...) et impliquer dans le processus d'orientation des compétences additionnelles extérieures.
- Mettre en place un observatoire de l'orientation : lieu unique regroupant tous les professionnels du secteur ainsi que l'information disponible à destination des jeunes, de leurs parents et de tous les acteurs locaux concernés (élus, associations, partenaires sociaux...).
- Proposer un service d'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie afin d'assurer un continuum (Collégiens, lycéens, étudiants, salariés, retraités...)
- Identifier des temps et des lieux pour permettre aux jeunes de se construire progressivement un projet personnel (projets de vie, d'études, d'engagement, professionnel, ...) et se préparer aux mutations de la société (mobilité géographique, mobilité professionnelle, « société de l'apprenance »...)

Ce service serait par ailleurs chargé de la mise en œuvre de la couverture universelle d'émancipation de la jeunesse (proposition 4).

Plusieurs hypothèses de mise en œuvre de ce service d'information et d'orientation peuvent être envisagées. L'une d'entre elles pourrait consister à renforcer le rôle des missions locales (dont les missions se rapprochent le plus de celles que nous énonçons sans répondre complètement aux enjeux que nous ciblons) en leur confiant une mission de service public renforcée (avec des prérogatives élargies) et les dotant de moyens supplémentaires.

2/ Mettre en place une politique volontariste concernant les 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualifications professionnelles :

Pour y parvenir, plusieurs pistes d'action sont envisageables :

- Responsabiliser le système éducatif face au « décrochage scolaire » :
 - S'inspirer des méthodes efficaces déjà existantes en France (classes relais) et dans d'autres pays (Québec, attention portée aux élèves qui « décrochent »...)
 - Se donner des objectifs collectifs au niveau régional de réduction du nombre de jeunes sans qualification, mettre en place un dispositif de type « première chance » pour offrir à ces jeunes une formation qualifiante et une solution d'emploi en entreprise...
- Renforcer les moyens des missions locales.
- Soutenir, par les pouvoirs publics et les branches professionnelles, les structures d'insertion : chantiers d'insertion, GEIQ¹, entreprises d'insertion, associations intermédiaires...

¹ Groupement d'employeur par l'insertion et la qualification

3/ Valoriser les hauts niveaux de qualification en s'attaquant au cas de l'université :

L'université doit redevenir un lieu d'excellence aussi bien du point de vue de la recherche que des diplômes délivrés. Une stratégie possible consisterait à :

- Mettre en place une vraie démarche d'accueil des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.
- Rendre obligatoire les « conférences de méthode » dès la première année.
- Développer la professionnalisation des formations universitaires par le biais de stages obligatoires, de la formation en alternance et de « modules de professionnalisation » préparant à la vie professionnelle.
- Valoriser chaque formation universitaire sur le marché de l'emploi.
- Reconnaître le parcours individuel de chaque étudiant au-delà des matières étudiées (engagement associatif...).
- Mettre en place des indicateurs publics sur le nombre d'étudiants universitaires embauchés chaque année.

4/ Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse

Aujourd'hui, aucun système de filet de sécurité n'existe pour les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie. Les aides sont insuffisantes ou n'existent tout simplement pas :

- Les allocations familiales pour les jeunes sont versées jusqu'à leurs 20 ans (et ce sont les parents qui les perçoivent).
- Dans l'enseignement supérieur, le système de bourses n'empêche pas une partie des étudiants d'avoir à travailler pour financer leurs études.
- Les jeunes de moins de 25 ans, sauf conditions particulières, sont exclus du RMI.
- Les primo demandeurs d'emploi ne bénéficient pas d'indemnités de chômage.
- Les 18-25 ans sont ceux qui profitent le moins des mesures redistributives (étude d'avril 2007 du Centre d'études de l'emploi).

Le système des aides sociales en direction des jeunes est donc à réformer et à réinventer, à travers la mise en place d'une couverture globale pour les jeunes. Cette couverture devra se déployer sur une période allant de la fin du collège à l'accès à un emploi stable. Il s'agit d'une couverture universelle valable pour tous les jeunes, mais avec un traitement individualisé et différencié prenant en compte la situation particulière de chaque jeune et le projet de vie auquel il aspire.

Cette couverture universelle doit s'accompagner de la définition d'un parcours d'insertion. Elle doit donc être pensée en lien avec le service d'orientation et d'insertion (développé dans la proposition 1). La couverture universelle doit prendre en compte les besoins économiques fondamentaux des jeunes en termes d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs liés à ce parcours.

Un travail doit être mené pour définir les modalités de financement de cette couverture universelle d'émancipation des jeunes. Un grand nombre de rapports ont déjà été écrit sur ce sujet : "*Les dotations en capital pour les jeunes*" (Comité d'Analyse Stratégique - 2007), "*Jeunesse, le devoir d'avenir*" (Commissariat Général du Plan – 2001), "*Pour une autonomie responsable et solidaire*" (Commission nationale pour l'autonomie des jeunes 2002), "*Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*" (rapport du CES – 2001). **Le groupe souhaite, à courte échéance une saisine du Conseil économique, social et environnemental de la République française avec audition de chacun de ces rapporteurs.**

Parmi les options possibles, l'une d'elles consisterait à engager une réforme fiscale qui aboutisse à une pleine reconnaissance sociale et citoyenne des jeunes. Une autre option pourrait être la mise en place d'un système de soutien financier favorisant l'égalité de chacun dans la poursuite des études et l'accès au premier emploi, cet objectif financier se traduirait concrètement par :

- Un accroissement du nombre de bénéficiaires des bourses étudiantes et de leur montant, à hauteur de 20 %.
- Un élargissement de l'offre de prêt à taux 0 – garanti par l'Etat – à l'égard des jeunes étudiants ou débutants leur carrière professionnelle.

5/ Favoriser la création d'activité par les jeunes

Trois pistes d'action sont privilégiées :

- Mieux faire connaître les dispositifs existants en faveur de la création d'activité.
- Mettre en place des modules de formation à la création d'entreprise, tout au long du parcours scolaire.
- Offrir un cadre juridique reconnu à la première phase d'accompagnement.

Propositions du groupe C

1. Comme cela a déjà été souligné dès les premières assises de la jeunesse, une bonne connaissance des métiers est nécessaire pour opérer des choix de formation pertinents.

- Nous proposons au sein des établissements scolaires et ce, dès le collège :

- la tenue régulière de forum des métiers et de l'emploi,
- la création d'une matière de « professionnalisation » dédiée aux métiers et aux débouchés professionnels,
- la réhabilitation et la promotion des métiers manuels, et notamment des filières les plus prometteuses.

2. Pour les jeunes, il s'avère difficile de trouver un emploi stable, en particulier pour ceux n'ayant pas eu la possibilité de se former.

- Nous proposons la création d'un « chèque-formation » inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées, qui serait crédité à l'entrée dans la vie active. Ce crédit « chèque-formation » serait calculé sur la base du coût moyen d'une année d'enseignement supérieur et cofinancé par l'Etat et l'employeur, voire les ASSEDIC si le détenteur du chèque est en recherche d'emploi.

Cette proposition vaut pour toute la durée du parcours professionnel.

3. L'université, et plus précisément les filières générales, ne permettent pas aux jeunes d'avoir une compétence professionnelle.

- Dans le cadre des nouvelles missions que la loi Pécresse a confié à l'université (orientation et insertion des étudiants), nous proposons d'associer les entreprises au cursus de formation permettant ainsi l'acquisition de spécialisation (création d'Unités d'Enseignement spécifiques). L'Université conserve la formation générale nécessaire à tous.

4. Trop de jeunes quittent le système scolaire sans qualification. Néanmoins, ils restent toujours mineurs et l'Education Nationale a l'obligation morale de ne pas les abandonner.

- Nous proposons :

- de mettre en place un suivi pour les élèves mineurs qui sortent du système scolaire sans qualification. Cela doit s'accompagner d'une prise en charge individuelle au sein des Centres d'Information et d'Orientation ;
- d'augmenter le nombre de places dans les filières fortement sollicitées, contraintes de refuser des demandes.

5. Le premier emploi s'accompagne de fait d'un manque d'expérience.

- Nous proposons de permettre à chaque jeune d'avoir un tuteur référent dans l'entreprise. La solution est de coupler une fin de carrière et l'embauche d'un jeune sur une période de formation.

6. L'accès à la vie active doit être aussi favorisé par la possibilité de créer une entreprise, source de nouveaux emplois.

- Nous proposons :

- de sensibiliser à l'entrepreneuriat au cours de la formation.
- de promouvoir le guichet unique qui permet de simplifier et clarifier les procédures administratives pour la création d'entreprises.
- de permettre l'accès à un emprunt garanti par la collectivité.

7. Les associations peuvent aussi être un facteur d'embauche. Cependant, certaines d'entre elles n'ont pas les moyens de rémunérer correctement leurs salariés ou même d'embaucher.

- Pour celles-ci, nous proposons d'exonérer de cotisations sociales les emplois associatifs afin de permettre une rémunération suffisante, au même niveau qu'un autre emploi similaire.